



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/17201  
17 mai 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

---

LETRE DATEE DU 17 MAI 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION  
PERMANENTE DU NICARAGUA AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la note que  
S. Exc. Victor Hugo Tinoco, vice-ministre des relations extérieures du Nicaragua, a  
envoyée le 16 mai 1985 aux ministres des affaires étrangères des pays membres du  
Groupe de Contadora.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette note  
comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Julio ICAZA GALLARD

Annexe

Texte de la note que S. Exc. Victor Tinoco, vice-ministre des relations extérieures du Nicaragua, a envoyée le 16 mai 1985 aux ministres des affaires étrangères des pays membres du Groupe de Contadora.

Je voudrais vous faire part de la vive inquiétude qu'éprouve le Gouvernement nicaraguayen face à la situation critique à la frontière entre le Honduras et le Nicaragua et vous soumettre les considérations et déclarations suivantes :

Les activités des groupes de mercenaires dans la zone frontalière entre le Honduras et le Nicaragua, et en particulier l'utilisation du territoire hondurien, par ces forces, sont à l'origine depuis quelques années d'une situation délicate dont souffrent les relations entre les deux pays.

Il y a quelque temps, comme suite à des opérations militaires des forces armées nicaraguayennes, des groupes de mercenaires qui avaient pénétré en territoire nicaraguayen ont cherché à fuir vers le Honduras, suscitant des affrontements armés dans la zone frontalière. Les forces mercenaires utilisent le territoire hondurien comme zone de repli, comme appui logistique et comme base pour le lancement de nouvelles attaques à partir du territoire hondurien et d'incursions en territoire nicaraguayen. Cette situation nuit aux relations bilatérales entre le Honduras et le Nicaragua.

Afin de contribuer au règlement du problème que pose la présence de ces forces mercenaires dans la zone frontalière et s'inspirant de l'esprit de paix et d'amitié qui caractérise les démarches du Groupe de Contadora, le Nicaragua demande formellement au Groupe de Contadora de constituer une commission spéciale chargée d'examiner la situation dans cette zone, ainsi que les déclarations des Gouvernements hondurien et nicaraguayen, afin de trouver une solution amiable au problème posé par les activités des forces mercenaires.

Cette commission spéciale effectuerait des enquêtes sur place dans les secteurs frontaliers susmentionnés, plus particulièrement dans la zone comprise entre Trojes et Las Vegas en territoire hondurien, et examinerait les modalités d'application de la proposition que le Nicaragua a présentée récemment au Gouvernement hondurien et qui prévoit notamment une action conjointe des forces armées des deux pays pour réduire et désarmer les forces mercenaires. Le Nicaragua pour sa part s'engage à faciliter le retour au Nicaragua des membres de ces forces qui désireraient se prévaloir de la loi d'amnistie en vigueur. Le rapatriement des amnistiés s'effectuerait avec la collaboration du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de la Croix-Rouge internationale.

Je tiens d'autre part, à vous informer que la demande contenue dans la présente note a été remise officiellement hier, 15 mai, à M. Jorge Abadia Arias, ministre des relations extérieures du Panama, par M. Victor Hugo Tinoco, vice-ministre des relations extérieures, représentant du Nicaragua aux négociations de paix conduites sous l'égide du Groupe de Contadora.

Le Vice-Ministre des relations extérieures  
du Nicaragua,

-----  
Victor Hugo TINOCO